

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Étienne-de-Boulogne
Séance du 28 mai 2026

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Étienne-de-Boulogne s'est réuni le jeudi 28 mai 2026 à 20h15 en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Marron, Maire.

Présents : Nadine Reynaud-Assénat, Clara Vernol, Thierry Imbert, Stéphan Véron, Grégory Ollier, David Raulet, Jean-Philippe Marron, Anne-Sophie Anchier, Marie Canvel

Absentes excusées : Hedwige Vandewattyne (procuration donnée à Marie Canvel), Marie-Laure Darbellay (procuration donnée à Grégory Ollier)

Secrétaire de séance : Anne-Sophie Anchier

Ordre du jour :

1. Compte Financier Unique 704-00
2. Compte Financier Unique 732-00
3. Compte Financier Unique 746-00
4. Montant maximum de l'encaisse – régie cantine et garderie
5. Erratum DE-2026-20 – Commission d'appel d'offres
6. Nomination aux impôts directs
7. Questions diverses

1. Compte Financier Unique 704-00 (budget principal)

Le Conseil municipal examine le Compte Financier Unique du budget 704-00. Les résultats budgétaires et comptables de l'exercice sont présentés aux membres du conseil.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 704-00.

2. Compte Financier Unique 732-00 (eau et assainissement)

Le Compte Financier Unique du budget 732-00 est présenté au Conseil municipal. Les différents éléments comptables et financiers sont exposés et discutés.
Après délibération, le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 732-00.

3. Compte Financier Unique 746-00 (photovoltaïque)

Le Conseil municipal procède à l'examen du Compte Financier Unique 746-00.
Après présentation des résultats de l'exercice et échanges entre les élus, le Conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 746-00.

4. Montant maximum de l'encaisse – régie cantine et garderie

Le Conseil municipal étudie la question du montant maximum de l'encaisse de la régie relative à la cantine et à la garderie.
Après discussion, le Conseil municipal valide le nouveau montant maximum autorisé pour l'encaisse de la régie.

5. Erratum – DE-2026-20 – Commission d'appel d'offres

Un erratum concernant la délibération DE-2026-20 relative à la commission d'appel d'offres est présenté au Conseil municipal.
Le Conseil prend acte des corrections apportées et valide l'erratum.

6. Nomination aux impôts directs

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants proposés pour la commission des impôts directs.

Après échanges, les nominations sont validées.

7. Questions diverses

Plusieurs sujets ont été abordés au cours des questions diverses :

- ✓ le fonctionnement de la bibliothèque : réparation de la chasse d'eau, étagère à remplacer, volet à raboter. Demande si possibilité d'augmenter le budget livres : passer de 500 € à 600 €.
- ✓ le PPMS
- ✓ enquête sur l'auberge
- ✓ le cabinet médical
- ✓ l'avancée des travaux de la buvette
- ✓ la SMAC
- ✓ l'aménagement du futur parking
- ✓ la voie verte
- ✓ coffret de chantier pour la guinguette et de la friteuse
- ✓ la rencontre avec l'inspecteur M. Pagotto le 20 mai 2026 qui confirme que les CP seront à St Étienne et les CE1 à St Michel. A l'heure d'aujourd'hui, impossible d'ouvrir une deuxième classe sur St Michel, le recontacter à l'automne
- ✓ le remplacement de Céline l'ATSEM le 3 juillet 2026.

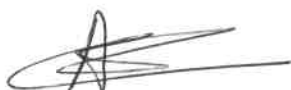
Les élus ont échangé sur l'avancement des différents dossiers et sur les suites à donner.

Certaines questions diverses seront en délibération au conseil municipal du vendredi 5 juin 2026.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h15.

Fait à Saint-Étienne-de-Boulogne, le 28 mai 2026.

Secrétaire de séance
Mme Anne-Sophie Anchier



Le Maire,
Mr Jean-Philippe Marron

